

Informations de base	
2019/2554(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Actions que doivent au minimum engager les établissements de crédit et les établissements financiers et le type de mesures supplémentaires qu'ils doivent prendre pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans certains pays tiers Complétant 2013/0025(COD) Subject 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 2.50.10 Surveillance financière 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		